

CAPa Métiers de l'Agriculture (CAPa MA)

Objectifs

À l'issue de la formation, vous serez capable de :

- Réaliser des travaux conformément aux consignes et aux règles de sécurité et de durabilité.
- Satisfaire les besoins nutritionnels des différentes catégories d'animaux, pour assurer une production conforme aux objectifs de durabilité.
- Concilier le bien-être animal et le bon état de santé avec les performances économiques.
- Maintenir la fonctionnalité des engins, des matériels, des bâtiments et équipements.
- Fournir des informations utiles à la prise de décision, à la traçabilité et à l'UCARE valorisation des produits laitiers. Permet d'acquérir une compétence complémentaire reconnue pour exercer le métier de salarié agricole.

Entreprises d'accueil

Tous types d'exploitation agricole.

Prérequis

- **Âge** : de 15 à 29 ans révolus.
- **Niveau d'entrée** : avoir suivi un cycle complet en classe de 3^e.
- **Motivation** à exercer le métier visé et pour la formation en alternance.

Modalités d'inscription

- Dossier de candidature complété.
- Participation à la réunion d'information et/ou à l'entretien de vérification des prérequis.
- Participation aux ateliers de recherche d'entreprises le cas échéant.
- Signature d'un contrat d'apprentissage ou Attestation d'engagement de l'employeur.

* *Positionnement : Personnalisation du parcours possible en fonction du parcours antérieur et des résultats d'une évaluation diagnostique, avec entrée décalée sur parcours possible. Nous pouvons adapter nos parcours aux situations de handicap.*

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Formation par apprentissage

Code diplôme **Code RNCP**
503 211 30 25306

Niveau de sortie

Titre reconnu par l'Etat de Niveau 3 (cadre européen des certifications).

Durée de la formation

875 heures (sur 2 ans).

Durée du contrat

2 ans, modulable en fonction du positionnement* (jusqu'à 1 an supplémentaire pour les personnes en situation de handicap).

Rythme de l'alternance

En moyenne 1 semaine en UFA
1 semaines en entreprise,
d'octobre à mai, sauf sur les périodes scolaires où l'apprenti est en entreprise.

Coordonnées de l'UFA



UFA ISVT

72 avenue de Vals
43750 VALS PRÈS-LE PUY
04 71 02 10 81
isvt.cfa@orange.fr
www.isvt.fr

Contenu de formation

	Matières
Matières générales	Histoire Géographie – Éducation Socioculturelle
	Mathématiques - Informatique
	Carnet d'apprentissage
	Français
	Santé et mode de vie
	Secourisme
	EPS
	Français et projet
	Législation
Matières professionnelles	Contention, morphologie, identification des animaux
	Bases de Zootechnie
	Alimentation
	Traite
	Elevage des jeunes
	Reproduction, soins et interventions
	Conduite de tracteur
	Bases de phytotechnie
	Gestion du Pâturage
	Conduite de matériel attelé et semis
	Céréales, itinéraire technique
	Notions de base matériel
	Matériel et bâtiment
Valorisation des produits laitiers	

Le CFA CréAp et ActiFormation deviennent Aktéap, pour une offre complète de formation en apprentissage et de formation continue.



Méthodes mobilisées

Formation par la voie de l'apprentissage. Pédagogie de l'alternance.

L'enseignant-formateur construit des séquences d'apprentissage en lien avec les expériences en entreprise des alternant(e)s et le métier préparé.

Des outils de liaison relatifs au suivi de l'apprentissage sont mis en place, en particulier le livret d'apprentissage dont l'utilisation est obligatoire.

A minima, deux visites de suivi sont menées par les formateurs par année de formation, et un dialogue régulier est noué avec les maîtres d'apprentissage.

Pédagogie active privilégiant les mises en situation ou simulations individuelles et collectives de résolution de problèmes (exercices pratiques, travaux sur plateaux techniques), la mobilisation des savoirs acquis en cours théoriques sur l'élaboration de projets, une organisation coopérative des apprentissages et une responsabilité personnelle de l'alternant(e) (plan de travail, auto-évaluation).

Évaluations certificatives / Sessions d'examen *

Epreuves	Coefficient	Type	Forme
Capacité Générale 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux	1	Ponctuel	Ecrit (Dossier d'actualité) Pratique (Calcul budget/prévisionnel)
CG2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle	1	Ponctuel	Ecrit (Réalisation personnelle) Pratique (Secourisme : PSC1)
CG3 : Interagir avec son environnement social	1	Ponctuel	Oral (Entretien d'embauche)
Capacité Professionnelle 1 : Conduite de l'élevage	1	Ponctuel	Pratique (Alimentation et Traite)
CP2 : Production des aliments du troupeau	1	Ponctuel	Pratique (Pâturage)
CP3 : Maintenance du matériel	1	Ponctuel	Pratique (Maintenance et aménagement)
UCARE : Valorisation des produits laitiers	1	Ponctuel	Pratique (Transformation laitière)

* Sessions d'examen adaptées aux situations de handicap.

Formation en 7 Unités capitalisables, obligation de validation de l'ensemble des UC.

Références

	2019	2018	2017
Taux de réussite globaux	87,06%	83,99%	83,01%
• CAP / CAPA / MC / TP/ DE	96,69%	97,26%	96,69%
• Bac Pro / Bac Pro A / BP	91,89%	89,20%	89%
• BTS / BTSA titre Bac +2	82,24%	80,73%	80%
• Formations Bac +3	60%	68,75%	44%
Insertion professionnelle (Enquête réalisée 6 mois après la fin de formation)	Résultats enquête en cours	82%	80%
Taux de poursuite d'étude	NC	NC	NC
Satisfaction globale Apprenti(e) (Enquête réalisée en fin de formation auprès de l'ensemble des apprentis du CFA)	87%	88%	Non mesuré

Modalités d'évaluation

Afin d'aider l'alternant(e) à progresser, des évaluations régulières lui permettent de se situer par rapport aux objectifs à atteindre :

- Évaluation des acquis en centre de formation (Quizz, QCM, Devoirs surveillés, Productions personnelles, Entraînement aux épreuves, Questionnaire oral...)
- Évaluation en entreprise (Entretiens tripartites avec le Maître d'apprentissage)
- Entretiens individuels d'évaluation formative, de régulation, de bilan jusqu'à l'inscription à la certification visée

Après la formation

Suites de parcours possibles / Passerelles :

- BP REA (nécessite un fort investissement travail scolaire).
- CS mécanique agricole.
- des CS en élevage...

Débouchés professionnels :

Salariat agricole (groupement employeurs ou plein temps sur une entreprise), possibilité Entreprise de Travaux Agricole.

Modalités financières

Aucuns frais de scolarité pour l'apprenti.

La formation est éligible à la prise en charge financière par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de l'entreprise d'accueil.

Coût moyen préconisé par France Compétences : 6 238 €

Rémunération de l'apprenti

L'apprenti perçoit une rémunération déterminée en pourcentage du SMIC (Salaire Minimum Interprofessionnel de croissance).

Année d'exécution du contrat	Apprenti de moins de 18 ans	Apprenti de 18 à 20 ans	Apprenti de 21 à 25 ans	Apprenti de 26 ans et plus
1 ^{ère} année	27%	43%	53%*	100 %*
2 ^{ème} année	39%	51%	61 %*	100 %*
3 ^{ème} année	55%	67%	78 %*	100 %*

* Toutefois, sa rémunération peut être supérieure au SMIC si l'entreprise applique des accords (de convention collective ou de branches professionnelles, d'entreprises...) proposant un salaire minimum supérieur au SMIC.

En cas de succession de contrats, la rémunération est au moins égale au minimum légal de la dernière année du précédent contrat (même employeur ou nouvel employeur).

Cas particuliers :

- Vous étiez déjà en contrat d'apprentissage, dans le cas d'une succession de contrats chez le même employeur ou un nouvel employeur pour un nouveau diplôme : maintien du salaire initial (augmentation seulement si modification de la tranche l'âge).
- Une majoration de 15 points est applicable à la rémunération réglementaire à laquelle peut prétendre l'apprenti au jour de la conclusion de ce nouveau contrat, si les 3 conditions cumulatives suivantes sont remplies :
 - diplôme ou titre de même niveau que celui précédemment obtenu ;
 - qualification en rapport direct avec celle qui résulte du diplôme ou titre précédemment obtenu ;
 - durée du contrat inférieure ou égale à 1 an.
 À défaut de remplir ces 3 conditions, la majoration de 15 points ne s'applique pas.

Aides financières de l'apprenti

- Aide pour l'acquisition du **1^{er} équipement**.
- Aide pour l'**hébergement** (maxi 6 € par nuitée lors des périodes de formation au CFA).
- Aide pour la **restauration** (maxi 3 € par repas lors des périodes de formation au CFA).
- Aide au financement du **permis de conduire** de 500€ pour les apprentis majeurs.

Dates de la formation

Année de la formation	Promotion	Date de début de la formation	Date de fin de la formation (incluant examens)
1 ^{ère} année	2020 - 2022	30/09/2020	05/07/2022
2 ^{ème} année	2020 - 2021	07/10/2020	05/07/2021

Les inscriptions sont ouvertes à compter de janvier 2020

Le contrat d'apprentissage peut débuter en entreprise 3 mois avant la date de début de la formation et 3 mois après.

Intégration possible en cours de formation et tout au long de l'année selon le diagnostic du positionnement à l'entrée pour réduction de la durée de la formation.

Publics accueillis

Formation proposée en mixité des publics apprentis et scolaires.

Accès par transport

- Parking gratuit sur place.
- Parc à vélo.
- Ligne de bus depuis l'intermodal.
- Transports scolaires (vers l'intermodal).

Accessibilité P.M.R. des locaux

Oui totale

Les + de la formation

• Engagements et partenariats

- Partenariat avec les ets Favier pour le prêt de matériel agricole
- Certification CACES R 482
- Appartenance à un réseau d'établissements du CNEAP.
- Partenariat avec des exploitations agricoles dans les principaux domaines d'activité.

• Restauration

Cantine / self sur place

• Hébergement

- Internat sur place
- Liste de foyers étudiants ou résidences étudiantes transmis par l'UFA

Matériel / Équipement

- Salles de cours équipées video projection, Espace numérique, Salle d'examen pour les CCF..
- Plateau technique : Atelier de mécanique, Parcelle pour maraichage, parcelle petits fruits, atelier bois et exploitations partenaires dans les principales productions, Atelier de transformation

Coordonnées de l'UFA



UFA ISVT

72 avenue de Vals
43750 VALS PRÈS-LE PUY
04 71 02 10 81
isvt.cfa@orange.fr
www.isvt.fr

CFA de rattachement :

Le CFA CréAp et ActiFormation fusionnent pour devenir Aktéap



(siège régional)
4 rue de l'Oratoire
69300 Caluire et Cuire
04 72 10 94 07
contact@akteap.cneap.fr
www.cfa-creap.com

Association loi 1901
Numéro UAI : 0693764S
N°SIRET : 50304921500026